



聯合國  
糧食及  
農業組織

Food and Agriculture  
Organization of the  
United Nations

Organisation des Nations  
Unies pour l'alimentation  
et l'agriculture

Продовольственная и  
сельскохозяйственная организация  
Объединенных Наций

Organización de las  
Naciones Unidas para la  
Alimentación y la Agricultura

منظمة  
للأغذية والزراعة  
للأمم المتحدة

# COMITÉ DU PROGRAMME

**Cent vingt et unième session**

**Rome, 27-31 mars 2017**

**Stratégie et plan d'action du Bureau de l'évaluation pour 2017-2018**

## Résumé

- À sa cent vingtième session, tenue en novembre 2016, le Comité du Programme, après avoir examiné le rapport d'évaluation de la fonction d'évaluation de la FAO et les observations de la Direction qui l'accompagnent, a demandé que le Bureau de l'évaluation (OED) élabore une stratégie et un plan d'action pour 2017-2019 afin de renforcer l'apprentissage et la reddition de comptes.
- Le présent document illustre la stratégie et le plan d'action d'OED visant à améliorer la contribution des évaluations à l'apprentissage et à la reddition de comptes, afin que le Comité les examine à sa cent vingt et unième session, en mars 2017.

## Indications que le Comité est invité à donner

- Le Comité est invité à faire part de ses observations sur la stratégie et le plan d'action et à donner des indications, le cas échéant.

*Pour toute question relative au contenu du présent document, prière de s'adresser à:*

**M. Masahiro Igarashi**  
**Directeur du Bureau de l'évaluation**  
**Tél.: +39 065705 3903**

*Le code QR peut être utilisé pour télécharger le présent document. Cette initiative de la FAO vise à instaurer des méthodes de travail et des modes de communication plus respectueux de l'environnement. Les autres documents de la FAO peuvent être consultés à l'adresse [www.fao.org](http://www.fao.org).*



ms542

## I. Introduction

1. Les conclusions de l'Évaluation indépendante de la fonction d'évaluation de la FAO ont été présentées et examinées à la cent vingtième session du Comité du Programme, en novembre 2016. Il ressort de cette évaluation que le Bureau de l'évaluation de la FAO (OED) a bien progressé dans l'amélioration de son utilité au cours du dernier exercice biennal. L'équipe d'évaluation a noté qu'il restait toutefois une marge de progression s'agissant de la contribution des évaluations à l'apprentissage et à la reddition de comptes et a recommandé que le Bureau de l'Évaluation élabore une stratégie et un plan d'action permettant d'améliorer la qualité et l'utilité de ses évaluations et de renforcer ainsi son indépendance et sa crédibilité.

2. Le Comité du Programme a salué le rapport de l'équipe d'évaluation et a demandé que soient établis un plan d'action et un calendrier pour la mise en œuvre des recommandations convenues, à soumettre au Comité à sa session suivante. Le présent document contient donc la stratégie d'OED et le plan d'action correspondant.

3. La stratégie et le plan d'action proposés s'inspirent, en le complétant, du programme d'activités d'OED pour 2016-2017, dont les résultats attendus sont les suivants: i) la pertinence des évaluations est accrue en misant sur l'adhésion des parties prenantes et l'engagement envers celles-ci; ii) les évaluations sont réalisées de manière cohérente et experte et sont étayées par des éléments solides en ce qui concerne les résultats; et iii) l'utilisation et l'accessibilité des évaluations réalisées par OED aux niveaux mondial, national et local sont améliorées.

## II. Objectif de la stratégie

4. La présente stratégie a pour objectif de renforcer le système d'évaluation de la FAO et de contribuer à l'apprentissage institutionnel et à l'obtention de résultats stratégiques en fournissant des données d'évaluation de qualité. Elle fournit un cadre permettant de renforcer la fonction d'évaluation, d'améliorer la reddition de comptes quant aux résultats, d'accroître davantage la qualité et l'utilité des évaluations et d'assurer une meilleure contribution des évaluations à l'apprentissage institutionnel. Cette stratégie tient compte des recommandations issues de l'Évaluation de la fonction d'évaluation de la FAO, des demandes émanant des États Membres et des méthodes de gestion axée sur les résultats de l'Organisation. Elle s'articulera autour de deux piliers principaux:

- **Pilier 1: Assurer une meilleure contribution des évaluations de la FAO à l'apprentissage et à la reddition de comptes.** Le Bureau de l'évaluation examinera et actualisera ses directives, ses outils et les processus opérationnels connexes afin d'améliorer la rigueur méthodologique et la qualité des évaluations. Les modifications qui seront apportées viseront à assurer la conformité aux normes et aux règles d'évaluation révisées du Groupe des Nations Unies pour l'évaluation (GNUE), ainsi qu'à accroître l'utilisation de données quantitatives dans le cadre des évaluations. Actuellement, OED met en œuvre des mesures visant à introduire des systèmes de contrôle permettant d'améliorer la qualité et l'utilité des évaluations. Il s'efforcera également de faciliter l'accès aux évaluations et leur utilisation aux niveaux mondial et national, de rendre plus efficaces la communication et la diffusion des résultats des évaluations et d'améliorer l'utilité des évaluations et leur contribution à l'apprentissage institutionnel. Par ailleurs, on constituera une communauté de pratique rassemblant le personnel des services d'évaluation au sein des gouvernements et des institutions nationales, ainsi que des spécialistes de l'évaluation dans les pays visés par le programme. Cette plateforme visera à faciliter la communication des conclusions des évaluations, à assurer un partage plus efficace des données d'expérience et des connaissances pertinentes et à contribuer au renforcement des capacités en matière d'évaluation en vue d'une meilleure concordance des évaluations d'OED avec les processus mis en place au niveau national aux fins de la réalisation des objectifs nationaux et des ODD pertinents.

- **Pilier 2: Favoriser une meilleure prise en compte des questions relatives à la parité hommes-femmes dans les évaluations de la FAO.** OED assurera la prise en compte des questions relatives à la parité hommes-femmes dans toutes les évaluations de la FAO. Il mettra à jour son cadre d'évaluation de l'égalité des sexes (2016) et élaborera des directives, assorties de méthodes tenant compte du contexte, afin d'intégrer cette dimension dans ses évaluations. Dans un premier temps, on testera l'applicabilité du cadre d'évaluation actuel à différents types d'évaluations portant sur des sujets divers; ensuite, il s'agira de rendre l'approche standard actuelle plus adaptée au contexte. Les enseignements tirés de l'expérience acquise pendant cette phase d'essai seront mis à profit aux fins de l'élaboration de nouvelles directives, plus pertinentes, applicables aux évaluations des programmes et des projets de la FAO.

### **III. Mise en œuvre et suivi de la stratégie**

5. La stratégie sera rendue opérationnelle au moyen d'un plan d'action (annexe 1), dans lequel sont proposés des actions concrètes, des indicateurs, des cibles assorties d'échéances et des données de référence. Le Bureau de l'évaluation jouera un rôle de premier plan dans la mise en œuvre de la stratégie, en coordination avec les unités compétentes de la FAO.

6. OED en rendra compte au Comité du Programme en 2019, ainsi que dans le cadre du Rapport biennal d'évaluation du Programme (PER) 2019.

## Annexe 1. Plan d'action à l'appui de la mise en œuvre de la stratégie du Bureau de l'évaluation (OED)

<b>Pilier 1: Assurer une meilleure contribution des évaluations de la FAO à l'apprentissage et à la reddition de comptes</b>			
<b>Action</b>	<b>Indicateur</b>	<b>Cible et échéances</b>	<b>Données de référence (2016)</b>
Révision des directives relatives aux évaluations thématiques, aux évaluations par pays et aux évaluations de projets, qui sont mises à la disposition du personnel d'OED et des évaluateurs (Rec. 1)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les directives sont révisées en tenant compte de l'état actuel des connaissances et des méthodes d'évaluation appropriées, l'accent étant mis sur l'utilisation des outils de collecte de données quantitatives</li> <li>Une formation sur les nouvelles méthodes d'évaluation et sur les protocoles et outils de collecte de données quantitatives est dispensée au personnel</li> <li>Les évaluations d'OED sont réalisées en tenant compte des directives révisées</li> </ul>	100 % des évaluations sont réalisées en tenant compte des directives révisées (d'ici fin 2019)	5 évaluations sur 40 (12,5 %) tiennent compte des directives révisées
Mise en place d'un système de contrôle afin d'améliorer la qualité et l'utilité des évaluations (Rec. 1.i; 1.v)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Des directives concernant le nouveau système de contrôle des évaluations sont élaborées et mises en application</li> </ul>	100 % de la fonction de contrôle est appliquée à toutes les évaluations (d'ici fin 2017)	10/100 % (la nouvelle fonction de contrôle, déjà définie et mise à l'essai, est en voie d'application à toutes les évaluations)
Mise en place d'un système d'assurance qualité global pour les évaluations (Rec. 1.iv; 1.viii)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les listes de contrôle qualité sont mises à jour en tenant compte des nouvelles normes et règles d'évaluation du GNUE</li> <li>Le contrôle qualité est effectué de manière systématique par les superviseurs au stade de la conception des évaluations d'OED et en phase d'établissement du projet de rapport final</li> </ul>	100 % des évaluations ont l'objet d'une assurance qualité globale (d'ici fin 2018)	35 évaluations sur 40 (90 %) font l'objet d'une assurance qualité
Les effectifs d'OED sont au complet (Rec. 1.i)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les postes vacants au sein d'OED sont pourvus d'ici fin 2017</li> </ul>	100 % des postes sont pourvus (d'ici fin 2017)	8 postes sur 10 (80 %) sont pourvus

Mise en place d'un système pour l'analyse des conclusions des évaluations présentant des points communs et la communication des informations correspondantes (Rec. 1.iii)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Un mécanisme permettant de recueillir et d'analyser de manière systématique les conclusions des évaluations réalisées, de dégager les problèmes récurrents et d'en tirer des enseignements est en place</li> </ul>	Les rapports biennaux d'évaluation du Programme font la synthèse des problèmes récurrents et des enseignements que les évaluations ont permis de dégager (à partir du PER 2015-2016 publié en 2017)	0 section sur 1 du PER 2013-2014 (0 %) porte sur les conclusions d'évaluations individuelles
Constitution d'une communauté de pratique rassemblant les interlocuteurs nationaux concernés et des spécialistes de l'évaluation (Rec. 1; 5)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Une communauté de pratique est mise en place afin de contribuer au renforcement des capacités en matière d'évaluation en vue d'une meilleure concordance des évaluations d'OED avec les processus mis en place au niveau national aux fins de la réalisation des objectifs nationaux et des ODD pertinents</li> </ul>	Une communauté de pratique est mise en place, à laquelle participent 20 pays appartenant à au moins 3 régions (d'ici fin 2018)	0 pays sur 20 (0 %)

## Pilier 2: Favoriser une meilleure prise en compte des questions relatives à la parité hommes-femmes dans les évaluations de la FAO

Action	Indicateur	Cible et échéances	Données de référence (2016)
Définition de nouvelles directives suivant des méthodologies contextuelles relatives à l'intégration de la dimension sexospécifique dans les évaluations (Rec. 1.viii)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Des directives suivant des méthodologies contextuelles relatives à l'intégration de la dimension sexospécifique dans les évaluations sont mises au point et à l'essai sur la base du cadre d'évaluation de l'équité hommes-femmes 2016.</li> </ul>	Les nouvelles directives et méthodologies sont mises au point.	Le cadre d'évaluation de l'équité hommes-femmes est mis au point (novembre 2016).
Application de nouvelles directives dans les évaluations thématiques, par pays et par projet (Rec. 1.viii)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les nouvelles directives sont appliquées à tous les types d'évaluation.</li> </ul>	La totalité (100 %) des évaluations appliquent les nouvelles directives (au plus tard fin 2018).	8/28 (29 %): Les 28 évaluations conduites en 2015 comprennent une analyse de l'équité hommes-femmes, mais le cadre a été utilisé intégralement dans 8 d'entre elles.